

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*---

DECRET N° 78-72 du 24 mars 1978

portent inscription au Tableau d'Avancement pour l'Année 1978 d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance n° 69-34/RP du 17 octobre 1969, portant Statut Général des personnels Militaires des Forces Armées Populaires (F.A.P.) et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
- VU le Décret n° 71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents Corps ;
- VU le Procès-Verbal n° 001/SC/CNA/TV du 23 février 1978 relatif aux Tableaux d'Avancement pour l'Année 1978 dans les Forces Armées Populaires (F.A.P.) ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mars 1978,

D E C R E T E :

Article 1er :- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au grade supérieur et à titre normal, les Lieutenants des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

- AKPO Philippe
- DANKORO Soulé
- OCHOUMARE Daniel
- SINSIN Marcellin
- ADAM Assa

.../...

- BEHANZIN	A. Joseph
- ZENONTIN	M. Célestin
- HOUNGBO	S. Paulin
- SAGBO	Cohouvi Paul
- YAROU	Bio

Article 2 :- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 mars 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 Ministères 15 DPE-DGAJL-INSAE 6
ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chano. 3 EMGFAP-EMGFIN-EMFSP 20 DSI 4 CAB/MIL 10 UNB-FASJEP 4
BN 2 BCP 1 Intéressés 10 JORPB 1